

FORMATION CONTINUE



EVITEZ LES PIÈGES DANS LA RÉDACTION DES ACTES ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DU MANDAT ET DU COMPROMIS

A partir de 390€ nets de taxes.

100% présentiel

Public visé : Les titulaires de la carte professionnelle mentionnée à l'article 1er du décret du 20 juillet 1972 ou lorsqu'il s'agit de personnes morales, leur représentant légal et statuaire Les personnes mentionnées au dernier alinéa de l'article 3 de la loi du 2 janvier 1970 qui assurent la direction d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou d...

Prérequis : Sans niveau spécifique

Accessibilité aux personnes handicapées

Contactez-nous pour une étude de vos besoins.

98%

DE TAUX DE SATISFACTION

60

ANNÉES D'EXISTENCE ET D'EXPÉRIENCE

450

FORMATIONS DISPONIBLES

Objectifs

- Prendre en compte les enjeux commerciaux du mandat
- Appliquer la réglementation propre aux différents mandats
- Informer sur les implications du mandat
- Appréhender la négociation induite par le mandat

Les + de la formation

- Formation pratique adaptée aux besoins des agences immobilières
- Formateur consultant expérimenté, juriste de formation
- Tour d'horizon des différents types de mandats





EVITEZ LES PIÈGES DANS LA RÉDACTION DES ACTES ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DU MANDAT ET DU COMPROMIS

Contenu de la formation

Formation relevant de la loi ALUR permettant la délivrance de la carte professionnelle

1. Le mandat : vendre la prestation de l'agence ou du cabinet

- La vente de la prestation immobilière
- Le contenu des obligations et leurs implications commerciales

2. Les différents mandats

- Le mandat de vente
- Le mandat de recherche
- Le mandat de location
- Le mandat de gestion immobilière

3. La vie du mandat

- Les actions commerciales
- Les clauses
- Les bons de visite
- Les comptes-rendus
- La renégociation du prix

4. La fidélisation du client

- Le compromis en agence
- Le suivi du vendeur et ses nouveaux projets
- La communication sur les ventes

La formation continue des agents immobiliers ou autres professionnels relevant de la loi Hoguet a pour objectif la mise à jour et le perfectionnement des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice de la profession.

L'obligation de formation s'impose pour les titulaires des cartes professionnelles ainsi que pour l'ensemble des collaborateurs, salariés ou non, titulaires d'une attestation d'habilitation.

A chaque renouvellement de cartes, par périodes triennales, il faudra justifier, par attestation, de 42 heures de formation.





EVITEZ LES PIÈGES DANS LA RÉDACTION DES ACTES ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DU MANDAT ET DU COMPROMIS

Modalités, méthodes et outils pédagogiques

Mise en situation Réalisation d'une étude de cas
Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques

Résultats attendus

A l'issue de la formation, chaque participant sera capable de :

- appliquer la réglementation propre aux différents mandats
- bien rédiger les mandats

Modalités d'évaluation

Remise d'une grille d'auto-évaluation des acquis, sur les compétences travaillées lors de la formation
Processus d'évaluation des acquis tout au long de la formation
Evaluation de fin de formation individuelle par le formateur

Modalités de financements

Cap Emploi, Entreprise, Opérateurs de Compétences (OPCO), Particulier, Pôle Emploi

Intervenants

- Une équipe de consultants formateurs experts dans le domaine

